

Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 19 juin 2008)

Hamadoun Touré (Porte-parole ONUCI) : Mesdames et messieurs bonjour. Bienvenue à ce point de presse hebdomadaire où l'invité sera encore une fois M Ahmedou El Becaye Seck, le chef de la Division de l'Assistance Electorale (DAE). Nous le remercions de sa disponibilité habituelle. Avant de lui donner la parole, je voudrais juste vous donner une ou deux informations relatives aux activités du Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, Y J Choi. Il participera les 23 et 24 juin prochains à Séoul (Corée du Sud) à une conférence sur les opérations de maintien de la paix dans le monde, qui, comme vous le savez, marquent cette année leur 60è anniversaire.

La conférence est organisée à l'initiative de trois pays: la République de Corée, le Canada et le Royaume-Uni. La rencontre verra la participation du Sous-secrétaire général des Nations Unies au Département des Opérations de Maintien de la Paix à New York, Edmond Mulet. Il s'agira de tirer les leçons des 60 dernières années aussi bien du côté onusien que de celui des Etats membres pour améliorer le maintien de la paix à travers le monde.

Au niveau national, j'allais dire en Côte d'Ivoire, le Représentant spécial poursuit ses contacts avec les populations. Il s'est rendu lundi à Adzopé et mardi à Divo pour expliquer aux populations comment nous pouvons travailler ensemble pour réussir le processus de paix, mais surtout le processus électoral. Il a mis un accent particulier sur les relations exemplaires entre la mission onusienne, c'est-à-dire l'ONUCI et le pays hôte, la Côte d'Ivoire. Ce qu'il faut, c'est bâtir sur ce capital de confiance pour préparer la contribution de l'ONUCI aux élections au triple plan : sécurité, financement et certification.

L'accueil réservé au Représentant spécial et à sa délégation est rassurant et prometteur. M. Choi va consolider ses contacts avec les populations à l'intérieur du pays au cours des prochaines semaines pour répondre à leurs préoccupations et les situer davantage sur l'assistance de l'ONUCI au processus de paix. Voilà très rapidement ce que je voulais vous présenter avant de donner la parole à M. Seck.

Ahmedou El Becaye Seck (Chef de la Division de l'Assistance Electorale) : Merci donc. Je suis encore très heureux d'être devant vous pour faire le point sur le processus électoral que nous suivons ici au niveau de l'ONUCI. Je voudrais à cet égard rappeler que depuis le 14 avril 2008, le processus électoral a connu des avancées majeures avec la publication d'un certain nombre de textes, décrets et ordonnances, qui portent sur l'ordonnancement juridique du cadre électoral et la convocation des électeurs.

Depuis lors, les différentes parties prenantes au processus ont conclu un Mode Opératoire et spécifié leur collaboration sous la responsabilité et l'autorité de la Commission Electorale Indépendante (CEI).

Ce Mode Opératoire qui consacre une avancée dans la création d'un climat de collaboration sereine en vue du démarrage des opérations d'identification des populations et d'enrôlement des électeurs devrait être endossé très prochainement par un Décret.

Pour sa part, la Commission Electorale Indépendante achève actuellement la mise en place de ses démembrements locaux.

Depuis quelques jours, les parties prenantes au processus sont dans le dispositif préparatoire à l'enrôlement. Des appels à candidature ont été publiés pour le recrutement du personnel devant conduire sur le terrain et dans les centres, les opérations d'enrôlement des populations et des électeurs, sous la responsabilité de la Commission Electorale Indépendante, des opérateurs techniques et de la Commission Nationale de Supervision de l'Identification (CNSI) et de l'Office National d'Identification (ONI).

Un autre défi majeur pour la Commission Electorale Indépendante sera d'initier, en vue de leur adoption, un certain nombre de textes devant parfaire la mise en place du cadre juridique pour l'organisation du scrutin présidentiel de novembre 2008 ainsi que les scrutins subséquents.

En effet, le Code Electoral du 1^{er} aout 2000, tel que modifié par l'Ordonnance 2008-133 du 14 avril 2008 portant ajustement du Code Electoral pour les Elections de sortie de crise, précise un certain nombre de domaines où des textes d'application doivent être pris.

L'ONUCI encourage la Commission Electorale Indépendante à prendre toutes les mesures qui sont de son ressort pour faire adopter et présenter ces textes sans délais, aux institution compétentes.

L'ONUCI, comme l'a rappelé mon collègue Hamadoun Touré, reste disposée à apporter son assistance et son appui à la Commission Electorale Indépendante, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes au processus électoral. L'ONUCI d'ailleurs sur ce point est entrain de finaliser son concept d'opération pour son soutien opérationnel au processus électoral.

C'est aussi dans ce cadre qu'il faut inscrire les initiatives prises par l'ONUCI et par son Représentant spécial pour exposer la contribution de notre organisation au processus de sécurisation des élections. Dans ce cadre, vous avez suivi les récentes présentations du Général Amoussou sur l'apport de l'ONUCI à la sécurisation du processus des élections. Voilà donc M Touré les quelques mots que je voudrais donner en guise de contribution.

HT : Merci beaucoup M Seck. Est-ce qu'il y a des questions ? Apparemment non ! S'il n'y a pas de questions nous vous remercions beaucoup et nous vous donnons rendez-vous jeudi prochain

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole,
Tél. : +225-06203317 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203320
Email : hamadoun@un.org
<http://www.onuci.org>